

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 janvier 2015

Date de la convocation et affichage 20 janvier 2015

Date d'envoi des délibérations à la préfecture : 24/03/2015

Nombre de membres en exercice : 12

Date d'affichage à la porte de la mairie : 24/03/2015

L'an deux mil quinze, le 28 janvier à 10h00, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Président.

Étaient présents : Mme Sophie LATHUILLIERE, MM. Jean LE FLOC'H, Marcel QUELEN, Thierry SIMELIERE, Erwan BARBEY CHARIOU, Hervé HUC, Eric BOTHOREL, M. Denis MER

Absents représentés : Mme Christine ORAIN

Absents : MM. Philippe DELSOL, Alain CADEC

Étaient également présents :

Madame Christel BELLEC CHEVALIER, gestionnaire administrative, permanente au syndicat mixte,
M. Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte,
M. Jean-Michel GAIGNE, Directeur de la régie Autonome du Port d'Armor,
M. Jean Philippe LE FUR, Directeur de la Mer et du Littoral du Conseil général des Côtes d'Armor,
M. Christophe MARQUES, Service Gestion des Ports et du Littoral du Conseil général des Côtes d'Armor.

M. Erwan Barbey Chariou a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande aux membres d'ajouter un point à l'ordre du jour : attribution du marché de fourniture de pontons et catways pour lequel la Commission d'Appel d'offres vient de se réunir.
Les membres acceptent la proposition et le secrétaire inscrit ce point à l'ordre du jour.

Approbation du Procès verbal de la séance du 3 décembre 2014

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité

Présents : 9 Représentés : 1 Votants : 10

Délibération n° 15-01-002

Régie autonome – Attribution du marché de fourniture de pontons et catways

Monsieur le Président explique que la Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay-Portrieux Port d'Armor a lancé un appel d'offres pour la fourniture de pontons, catways et accessoires selon une procédure de marché à bons de commande.

Ce marché comporte deux lots, le lot n°1 comprenant des tronçons de pontons à châssis aluminium dotés de flotteurs en polyéthylène et le lot n°2 comprenant des catways de différentes longueurs.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 24 mois et dont la fourchette de montant est ainsi définie : Lot n°1 maximum 140 000 Euros HT- Lot n°2 maximum 60 000 Euros HT.

La commission d'appel d'offres a jugé l'offre de METALU Marinas la mieux disante au regard des critères de jugement des offres énoncées dans le cahier des charges pour les lots 1 et 2.

Monsieur le Président propose au conseil syndical d'attribuer ce marché conformément à la décision formulée par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu les éléments énoncés ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants
- Vu le rapport d'analyse de la Commission d'appel d'offres de ce jour,

DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer le marché à l'entreprise METALU Marinas International pour le lot n°1**
- **D'attribuer le marché à l'entreprise METALU Marinas pour le lot n°2**
- **D'autoriser le Président à signer ces deux marchés et les pièces y afférant.**

Régie autonome - Débat d'orientation budgétaire

Suite au vote des tarifs 2015 qui ont été approuvés par deux délibérations du conseil syndical en date du 11 juin et 8 Octobre 2014, la régie autonome prévoit pour l'exercice 2015 les investissements suivants :

-L'achat d'un bateau de servitude semi-rigide, pour un cout d'environ 10 000 € HT.

-L'achat de 2 vélos électriques pour un coût d'environ 3000 € HT

-Le renouvellement de pontons et catways, afin de poursuivre la remise à niveau et la modernisation des installations du port. Coût de l'investissement : environ 70 000 € HT.

-Le renouvellement de bornes électriques et d'alimentation en eau, afin de poursuivre la remise à niveau et la modernisation des équipements du port. Coût de l'investissement : 10 000 € HT.

-Le changement des équipements et logiciels informatiques de contrôle d'accès au parking, sanitaires et gestion de la potence de levage, pour un coût d'environ 20 000 € HT

-Le renouvellement de matériel informatique et de bureau, l'acquisition de petit équipement, pour un coût d'environ 12 000 € HT.

-Des travaux de réfection des sols dans le bloc sanitaire pour un coût d'environ 8000 € HT.

-L'implantation d'un bloc sanitaire visant à renforcer les capacités existantes, et à favoriser l'utilisation des installations par les visiteurs les plus éloignés du bloc sanitaire fera l'objet d'une étude de faisabilité. Cet investissement est évalué à une somme de 60 000 € HT et figure dans les projets retenus par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le cadre de l'accord de programmation signé, et potentiellement éligible à une subvention au taux de 35%.

Cet investissement n'est pas considéré comme prioritaire compte tenu de la capacité suffisante de l'existant. Cependant son intérêt réside dans la diminution de la distance entre le bloc sanitaire actuel et le ponton visiteurs.

Monsieur le Président propose de financer ces investissements sur les fonds propres de la régie, de solliciter des subventions auprès des organismes et collectivités potentiellement concernés, et de les inscrire au budget primitif 2015.

Le Conseil Syndical décide de prendre acte des investissements énumérés et de les proposer au vote du budget qui aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil Syndical.

Syndicat mixte - Débat d'orientation budgétaire

Des premières dépenses seront à inscrire en priorité :

- Emprunts

Le remboursement du capital des emprunts est une dépense obligatoire et s'élèvera à 229 600 €

- Ascenseur

Par délibération n° 04-38 du 17/12/2004 la somme de 64 353.32€ avait été destinée à une contribution pour la réalisation d'un ascenseur d'accès au premier étage du bâtiment SNP.

Après recherches dans les archives et auprès de la Trésorerie, aucune trace de cette provision auprès de la Caisse des Dépôts et consignation n'a été retrouvée.

A la réalisation de cet ouvrage, il nous faudra honorer notre participation. Il convient alors de provisionner cette somme dès à présent (arrondie à **70.000€**).

- Local administratif

Le système informatique du syndicat mixte est actuellement hébergé sur le serveur de la Commune. Suite au passage à la dématérialisation, les besoins en capacité de stockage augmentent. La Commune étant confrontée aux mêmes difficultés, il apparaît nécessaire que le syndicat mixte assure son propre stockage de données numériques et investisse dans une unité de stockage.

Une provision de **3 500 euros** est envisagée.

Les autres projets d'investissement

L'année 2015 verra le lancement des aménagements des terre-pleins. Suite à l'étude et aux propositions du cabinet B3I, un projet d'aménagement global sera défini avec un phasage au regard des urgences et des capacités financières.

- Local de représentation

Afin d'accueillir différentes manifestations de voile sportive et éviter de participer aux frais de location du SNSQP via la subvention annuelle supportée par la Régie autonome, le syndicat mixte avait émis le souhait d'acquérir un local dans la bâtiment « BUDET ». Suite à l'abandon de ce projet, une nouvelle solution peut être envisagée pour se doter d'un local de représentation.

Sans préciser plus avant la localisation (bâtiment SNP, nouvelle construction...), il est proposé de provisionner à nouveau une somme pour l'acquisition d'un local et des travaux éventuels. L'enveloppe financière 2014 serait alors reconduite en 2015 pour un montant de **300.000€**.

Monsieur le Président ajoute que cet investissement pourrait être la source de recettes pour le syndicat mixte par le biais de la redevance d'un loyer.

Monsieur HUC propose de réfléchir à mutualiser les locaux avec ceux appartenant au CDVH.

Monsieur Simelière se montre favorable à l'existence d'un local de représentation adapté et accueillant sur le port. La Commune est actuellement en cours de conventionnement avec le SNSQP pour la mise en place et le développement de plusieurs projets, notamment la « sensation nautique ».

- Diagnostic réseaux EP/EU

Des fortes odeurs ont été signalées depuis plusieurs années, émanant des réseaux d'Eau de pluie et d'eaux usées, et plus particulièrement lors des grandes marées.

Par ailleurs, il semblerait que certains raccordements des locaux commerciaux soient défectueux ou non conformes..

Il conviendrait de mener un diagnostic pour identifier et pouvoir remédier ensuite à ces dysfonctionnement

Les travaux nécessaires devront être budgétés ensuite et répartis selon la responsabilité de chacun (SNP ou syndicat mixte).

Une somme de **30.000€** pourrait être dédiée à ce diagnostic.

Ce type de dépenses est subventionnable par l'agence de l'eau. Une demande sera faite si le projet est retenu.

- Aménagements des terre-pleins

Monsieur le Président expose que les investissements prévus en 2013 et 2014 étaient liés à la réalisation par la société SEE BUDET d'un bâtiment commercial. Ils n'ont pu être mis en place dans les délais prévus, le Permis de construire déposé par la SEE BUDET étant devenu caduque. Un nouveau projet d'aménagement est en cours d'élaboration avec le bureau d'études B3I.

Monsieur Simelière rappelle la qualité du travail engagé avec le comité de pilotage de cet aménagement. Il ajoute également que la Commune de Saint Quay mène en parallèle un travail sur le réaménagement du quai de la République et du quartier du Port es Leu. Il réaffirme le souhait que les deux bureaux d'études se concertent pour la jonction entre les deux projet, située au niveau du Carré de la Douane.

Monsieur le Président approuve et confirme que ce projet d'aménagement s'inscrit dans un travail de continuité des aménagements de la ville.

Il ajoute qu'une concertation est engagée avec les services de la ville pour l'entretien de ces espaces par les services techniques.

Selon le programme présenté par le bureau B3I, un schéma a été élaboré en 7 secteurs et une enveloppe globale de 1.400M€ a été chiffrée (1.180M€ + éclairage).

Le détail est repris ci-dessous :

Nature	Détail	Montant (TTC)
	Frais généraux	16 404
Phase 1	secteur 1	Allée coursive 183 930
	secteur 2	Parking 155 places 225 048
	secteur 3	Cheminement central 83 760
	secteur 4	Réserve stationnement 68 460
	secteur 5	Zone technique 183 192
	total	744 390
Phase 2	secteur 6	Quai 260 310
	secteur 7	Voie CCI 159 564
	total	419 874
total Travaux chiffrés		1 180 668

L'enveloppe financière estimée pour la phase 1 et à programmer sur 2015 est de 628 200€. La construction d'un local à poubelles serait intégrée à cette enveloppe.

Ce montant serait à ajouter aux honoraires de maîtrise d'œuvre engagés pour un montant de 26 K€, soit une enveloppe totale de 654 200€.

Compte tenu des dépenses d'investissement présentées et de la capacité de financement prévisionnelle du syndicat mixte, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour participer au financement de ces projets. Pour respecter les équilibres budgétaires et tenir compte des capacités financières du syndicat mixte, ce besoin serait de 500 à 800K€, ce qui inclut le financement de la tranche optionnelle (160K€) des aménagements des terre pleins.

La mobilisation de cet emprunt s'effectuerait sur 2 à 3 ans et tiendrait compte de l'exécution réelle des travaux pour ne pas mobiliser des ressources qui généreraient des intérêts.

Le Conseil Syndical décide de prendre acte des investissements énumérés et de les proposer au vote du budget qui aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00

Le secrétaire de séance

Erwan BARBEY-CHARIOU